



Permis poids lourds pour usage privé

Par Visiteur

Bonjour

Je suis titulaire des permis de conduire B C D E

Je désire acquérir un camion benne poids lourds pour transporter du matériel destiné à la construction de ma villa.

Puis je conduire simplement avec le permis C ?

La FIMO est elle nécessaire?

Suis je limité en tonnage (plus de 6 tonnes) et en distance?

Le disque tachygraphe est il obligatoire (Je serais seul à conduire)?

Y a t il une déclaration à faire aux douanes

Merci de me donner les articles de références car les réponses varient d'une administration à l'autre.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Je désire acquérir un camion benne poids lourds pour transporter du matériel destiné à la construction de ma villa.

Puis je conduire simplement avec le permis C ?

La FIMO est elle nécessaire?

Le FIMO/FCO n'est pas obligatoire pour les véhicules utilisés pour des transports non commerciaux de voyageurs ou de biens dans des buts privés ; conformément au décret n°2007-1340 du 11 septembre 2007. Dans ce cas, le permis C est suffisant.

Le disque tachygraphe est il obligatoire (Je serais seul à conduire)?

Absolument pas. Le chronotachygraphe sont réservés aux transporteurs salariés conformément au décret n°2006-303 du 10 mars 2006 relatif aux obligations des employeurs de conducteurs salariés exerçant leur activité sur des véhicules équipés d'un chronotachygraphe électronique.

Y a t il une déclaration à faire aux douanes

A priori non, pas de raison. Pourquoi voudriez vous prévenir la douane?

Très cordialement.